

## AGENDA DE L'ACTION

1. Rencontre des entreprises intéressées
2. Réunion et signature d'engagement avec les managers volontaires
3. Session de sensibilisation aux liens management RPS - QVT
4. Sessions de codéveloppement professionnel (Ci-dessous calendrier prévisionnel des sessions)
5. Bilan

Durée	Session	Calendrier
1 journée	2 sessions	Mois n°1
1/2 journée	1 session	Mois n°2
1/2 journée	1 session	Mois n°3
1/2 journée	1 session	Mois n°4
1/2 journée	1 session	Mois n°2
1/2 journée	1 session	Mois n°5
1/2 journée	1 session	Mois n°6

**Soit 8 demi journées sur 6 mois**



## POUR PARTICIPER À CETTE ACTION...

- Ce dispositif d'accompagnement est ouvert à toute entreprise adhérente d'AST74. Il repose sur la volonté et la participation de l'entreprise et du manager impliqué.
- Le dispositif suppose un engagement sur la durée et sur l'ensemble des sessions organisées, dont les dates seront convenues à l'avance, soit 8 à 10 demi-journées réparties sur 6 à 8 mois.
- Le contrat d'engagement signé avec l'entreprise, précise les conditions de succès de la démarche. Le cadre déontologique de la démarche sera précisé et validé par chaque participant.

## CONTACT / INSCRIPTION

- Pour plus d'informations sur ce projet d'accompagnement des managers ou pour vous inscrire : Tél. 04.50.22.77.37.

### Siège social et administratif

12 quai de la Tournette  
CS 90417  
74 013 ANNECY CEDEX  
Tél : 04 50 45 13 56  
Fax : 04 50 45 74 40  
santetravail@ast74.fr  
www.ast74.fr



## Groupe de codéveloppement professionnel pour managers

### DÉFINITION

Dispositif d'accompagnement des managers, par des managers, au plus près de leurs préoccupations quotidiennes.

AST74 - 2016. Crédits photos : B. Vidali, Fotolia, Istock.

## Les enjeux de la fonction managériale

Les entreprises connaissent aujourd'hui les difficultés et les enjeux que rencontrent les managers dans leur fonction<sup>1</sup> :

- **Cibles privilégiées du stress**, ils oscillent entre évolutions organisationnelles, changements récurrents, et marges de manœuvre réduites...
- **Détecteurs des signaux**, leur proximité avec leurs collaborateurs leur permet d'être les témoins privilégiés de situations déjà dégradées, ou risquant de le devenir
- **Régulateurs de tensions**, ils sont des acteurs centraux pour gérer les tensions liées au travail et favoriser les facteurs de protection

Face aux changements qui s'imposent à l'entreprise, aux exigences croissantes qu'elle se doit de respecter, aux rythmes qui s'accroissent (...), les managers doivent développer les ajustements nécessaires : articuler exigences de production ou de service aux contraintes du travail réel, repérer et traiter les dysfonctionnements humains et techniques (...) tout en subissant eux-mêmes ces contraintes.

Ce dispositif d'accompagnement des managers, par des managers, répond à ces différents enjeux en s'appuyant sur la méthode de codéveloppement professionnel.

### Qu'est-ce-que le codéveloppement professionnel ?

Le codéveloppement professionnel est un dispositif structuré de **partage d'expériences entre managers**, en inter-entreprises et en petit groupe de 6 à 8 managers.

Il vise la transformation de sa pratique professionnelle, à partir d'une méthode de résolution des problèmes<sup>1</sup>. Ce dispositif vise à offrir un **soutien aux managers dans leur fonction**, pour développer leurs compétences, les aider à agir sur leurs situations problématiques et celles de leurs équipes.

Ce dispositif vise à faire **évoluer durablement et profondément les pratiques des managers**.

Le codéveloppement n'est pas une formation théorique. Il place chacun dans une position de participant acteur.

## Présentation de la méthode de codéveloppement professionnel

**Dans chaque séance (d'une demi-journée), un manager partage un problème, une préoccupation, un projet de sa pratique professionnelle.**

L'échange (structuré) vise à faire expérimenter à chacun la formulation du problème, l'écoute, la reformulation, la clarification et la novation.

Véritable dispositif de professionnalisation des managers ancré sur le travail, **il nécessite un engagement sur l'ensemble du processus** (soit 8 à 10 demi-journées réparties sur 6 mois).

**Les sessions sont animées par des intervenants de l'association AST 74**, psychologues du travail et médiateurs professionnels.

### Bénéfices de l'action

- Pour l'entreprise, s'enrichir du développement des compétences de son collaborateur.
- Pour le manager, reprendre la maîtrise de son périmètre.

<sup>1</sup> Guide «Prévention des risques psychosociaux : quelle formation pour les managers». ANACT, 2012

<sup>1</sup> A.PAYETTE, C. CHAMPAGNE, "Le groupe de codéveloppement professionnel" (2005)